

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DAC 705 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean-Jacques Rousseau, 68 rue Jean-Jacques Rousseau (1^{er})

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean-Jacques Rousseau, 68 rue Jean-Jacques Rousseau Paris 1^{er} ;

Vu l'avis du conseil du 1^{er} arrondissement, en date du 30 septembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean-Jacques Rousseau, 68 rue Jean-Jacques Rousseau Paris 1^{er}

Article 2 : Le texte de la plaque est : « JEAN-JACQUES ROUSSEAU
FUT DE 1745 à 1751
LE SECRETAIRE DE LA FAMILLE DUPIN
DANS CET HOTEL OU SE TENAIT
LE CELEBRE SALON LITTERAIRE
ET SCIENTIFIQUE DE Mme DUPIN »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 13V00149 DAC.

